

Natura 2000
Regards croisés sur une politique européenne
de gestion des milieux naturels

RESUME DE L'INITIATIVE

Titre :

**Un partenariat actif pour une prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les politiques de l'Etat :
Charte Natura 2000 sur les sites Val d'Allier avec la DDE 03.**

Auteur(s) et Organisme(s) :

**Estelle COURNEZ
Conservatoire des Sites de l'Allier**

Coordonnées :

Conservatoire des Sites de l'Allier
La Jolivette. 03210 Chemilly
estelle.cournez@espaces-naturels.fr
conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

Support(s) :

Posters

Résumé :

Le Val d'Allier traverse le département du même nom du nord au sud, sur une quarantaine de communes. L'ensemble de ce territoire, caractérisé par une dynamique fluviale active, a été désigné site Natura 2000 au titre des directives Habitats et Oiseaux (18 000ha), dont le Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA) est aujourd'hui animateur.

La DDE exerce un nombre important de missions générant des interventions sur ces sites Natura 2000, notamment en tant que gestionnaire du Domaine Public Fluvial (environ 3600 ha, soit 75 % des sites directive Habitats, 20 % du site directive Oiseaux).

A l'initiative de la DDE, une charte a été signée en 2004, sous l'autorité du Préfet, entre la DDE, les services de l'Etat porteurs de la politique Natura 2000 (DIREN, DDAF) et la structure animatrice (CSA).

Cette charte décrit les engagements de chacun afin que le Conservatoire des Sites de l'Allier soit étroitement associé à tout projet pouvant avoir une incidence sur le site Natura 2000.

Parmi les premières concrétisations de cette charte, on peut citer :

- la tenue d'une séance de formation animée par le CSA et destinée à tous les agents de la DDE appelés à intervenir sur le site Natura 2000.
- l'action constante de concertation de la DDE avec le CSA dans la conduite des travaux d'entretien du Domaine Public Fluvial.